

## REFERENT SANTE SECURITE DU TRAVAIL

### Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques en entreprise.

### Durée, lieu et nombre de stagiaires :

- 7h00 de face à face pédagogique soit 1 jour de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 1 à 10 stagiaires.

### Public et prérequis :

Toute catégorie de personne.

### Objectifs :

Acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise des risques des accidents du travail.

### Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise. Méthodologie active favorisant la participation du groupe. Tour de table et discussions sur les problèmes rencontrés lors de l'exercice des fonctions des stagiaires.

### Moyens pédagogiques :

- Support par vidéo projecteur.
- Supports de formation numériques et traditionnels (remise d'une documentation à chaque stagiaire et de supports types - clé USB).
- Documents d'information (Etudes, statistiques, documents INRS...)
- QCM de validation de la partie théorique.
- Echange de réalités et de pratiques entre les stagiaires.

### Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

La formation est à renouveler autant de fois que nécessaire.

### Maintien et actualisation des compétences :

D'une durée de 7 heures (1 jour).

### Avis après formation :

A l'issue de la formation, une attestation de fin de stage mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivrée.



30/01/2025

## Programme :

### 1. Introduction

- Historique
- Définitions

### 2. La responsabilité

- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale
- Les bases de l'obligation de sécurité

### 3. Le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Les coûts directs et indirects
- Les cotisations d'accidents du travail et des maladies professionnelles
- Exemple de calcul
- Mode de tarification individuel
- Indemnisation des absences pour maladie ou accident à la charge de l'employeur

### 4. Calculs statistiques

- Accidents avec arrêt
- Taux de fréquence des accidents avec arrêt
- Taux de gravité des incapacités temporaires
- Accidents avec incapacité permanente
- Taux de fréquence des accidents avec incapacité permanente
- Indice de gravité des incapacités permanentes
- Accidents mortels

### 5. Accidents du travail et maladies professionnelles (données statistiques)

- Les secteurs d'activité
- Les accidents du travail en France
- Les principales causes
- Les maladies professionnelles en France
- Les accidents du trajet en France
- Données statistiques en France
- Données statistiques en région
- Répartition selon le siège des lésions
- Le modèle iceberg
- Qualité - Sécurité

### 6. Institutions et organismes de prévention

- L'organisation nationale
- CSE et CSSCT
- Services médicaux du travail
- L'inspection du travail
- Caisse d'Allocation Retraite et de Sécurité Au Travail (CARSAT)

### 7. Contrôles et sanctions - Rôle de l'inspection du travail

- L'inspection du travail
- Objectifs du droit de travail
- Textes de références
- Objets des interventions
- Modalités des interventions

### 8. Le rôle du CSE – CSSCT

- L'ordonnance Macron du 20 septembre 2017
- Rôle - missions - champ d'action,
- Les différents moyens mis à disposition des élus.
- Le fonctionnement du CSE et CSSCT

30/01/2025

## 9. Evaluation des risques

- Loi du 31 décembre 1991
- Textes spécifiques à certains risques
- Décret du 05 novembre 2001
- Enjeu économique et social
- Le document unique

Test de validation des connaissances

Exercices pratiques

### Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.

### Les modalités et délais d'accès :

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.

Immédiatement.

### Les modalités d'évaluation :

Evaluation à chaud en fin de stage portant sur le déroulement et les acquis de la formation, questionnaire de satisfaction envoyé à froid au client, formulaire de plainte et réclamation à disposition.

### Tarifs :

Prix inter entreprises : 290,00 € net de taxes.

Prix intra entreprise : Nous consulter.